

Avis à Tous les Etudiants

❖ Vous êtes informés que toutes requêtes ou réclamations concernant le déroulement de la pédagogie doit se faire via le responsable de niveau (1^{ère}, 2^{ème}, et 3^{ème} année, Master1 et Master2) par les délégués des groupes et des sections.

→ Voir l'organigramme des responsables pédagogiques.

❖ Il est aussi important de passer au département afin de récupérer les rapports hebdomadaires des délégués étudiants (à déposer chaque semaine).

Fait le 03/03/2013

Le Chef de Département